



Politique de location

Animaux

Les chiens sont acceptés avec autorisation. Veuillez nous en aviser lors de votre réservation. Le locataire est responsable du comportement de son animal et des dommages qui pourraient être occasionnés au chalet, aux meubles, aux accessoires et au terrain. Il est interdit de laisser monter les chiens sur les canapés et sur les lits ainsi que leur donner accès au sous-sol. Les excréments doivent être ramassés et placés dans la poubelle extérieure. Les chiens ne doivent pas troubler la quiétude du voisinage par leurs jappements excessifs. Faute de respecter ces conditions, des frais de nettoyage ou de réparation seront prélevés sur le dépôt de sécurité.

Dépôt de sécurité

Un montant de 500\$ est payable par chèque le jour de l'arrivée. Le chèque sera détruit une fois le séjour terminé à moins que des bris au chalet justifient son encaissement.

Droits du propriétaire

Le propriétaire se réserve le droit d'inspecter les lieux sans préavis et de faire exécuter les travaux urgents nécessaires pour garder en état le chalet et ses équipements.

Feu

Les feux sont permis seulement dans le foyer intérieur et dans le coin feu extérieur. Une quantité de bois est fournie pour chaque séjour au chalet. Il est possible de se procurer du bois supplémentaire au dépanneur du village.

Groupes

Le chalet peut accueillir un groupe d'un maximum de 8 personnes. Les groupes composés de jeunes adultes doivent être majoritairement âgés de plus de 21 ans.

Literie et lingerie

Le chalet est loué avec la literie et la lingerie (serviettes, linges à vaisselle). Pendant son séjour, le lavage de la lingerie et des serviettes est la responsabilité du locataire.

Ménage

Pendant son séjour, le locataire est responsable de l'entretien du chalet. Le locataire doit veiller à laisser le chalet en bon état au départ.

Non-fumeur

Il est interdit de fumer à l'intérieur du chalet. Les mégots doivent être jetés dans les cendriers disponibles à l'extérieur du chalet.

Obstructions

Le locataire doit aussi s'abstenir de jeter dans les lavabos, éviers, toilettes, laveuse, baignoire des objets de nature à en obstruer les canalisations.

Party

Les partys bruyants avec bruit ou musique extérieure sont interdits. Le locataire assume la pleine responsabilité des personnes à qui il donne accès au chalet. Tous sont responsables de ne pas troubler la paix des résidents avoisinants.

Quiétude

Le chalet est situé dans un secteur résidentiel très paisible. Éviter le bruit à l'extérieur entre 22h 00 et 9h00.

Responsabilité du locataire

Le locataire est responsable du chalet et de son contenu. Il est de son obligation de maintenir le terrain, le chalet, les meubles et les accessoires propres. Le locataire doit laisser les meubles et les accessoires à l'endroit où ils se trouvent. Il s'engage aussi à les utiliser pour l'usage auquel ils sont destinés.

Toute utilisation abusive ou autre que l'usure normale du terrain, du chalet et des accessoires provoquant des pertes, des taches, des bris ou défauts sera à la charge du locataire. Le locataire qui a connaissance d'un bris ou d'une défectuosité pendant son séjour doit en aviser immédiatement le propriétaire.

Des frais de nettoyage, de réparation et/ou de remplacement seront retenus à même le dépôt de sécurité si le locataire ne respecte pas ces conditions.

Responsabilité du propriétaire

Le propriétaire n'assume aucune responsabilité pour les dommages, pertes ou vols à l'égard du locataire et de ses invités. Le propriétaire n'assume aucune responsabilité quant aux accidents pendant les séjours au chalet.

Sous-location

La sous-location est interdite.

Téléphone

Les appels locaux sont gratuits. La carte d'appel du locataire doit être utilisée pour les appels interurbains.

Vaisselle

La vaisselle doit être laissée propre à la fin du séjour. Des frais de nettoyage seront exigés si cette condition n'est pas respectée.